

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

Séance n° 14/2018

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, LIVET Julien, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, CHARRONDIERE Magalie, DUMAS Mickaël, MATICHARD Frank, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, FERON William,

Absent :

Secrétaire de Séance : Mme Magalie CHARRONDIERE

Date de la convocation : 23 novembre 2018

Mme le Maire informe que Mme Claudine Bourlière sera en retard, et donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle Bajard pour les décisions qui seraient prises avant son arrivée.

PERSONNEL ET ELUS

- Centre de gestion 42 :** Mme le Maire rappelle que le CDG 42 peut établir, pour le compte de la commune, les dossiers de personnel appartenant au régime CNRACL. La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le conseil municipal approuve la nouvelle convention de gestion des dossiers CNRACL 2019-2022.
- Commission de contrôle des listes électorales :** suite aux nouvelles réglementations sur la tenue des listes électorales, il convient de nommer un conseiller municipal qui composera la commission de contrôle. Cette commission est également composée d'un délégué au Tribunal et un délégué du Préfet. Mme Germaine Catheland se propose à ce poste.
- Conseil Municipal :** Suite au décès de Monsieur Aimé Cartal, 1^{er} Adjoint, Mme le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint et de ce fait de remonter les adjoints dans l'ordre du tableau. Le conseil municipal approuve à la majorité (1 abstention). Sont nommés : Mme Chantal Déplace, 1^{ère} Adjointe, Monsieur Alain Jeneste, 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jean-Michel Beurrier 3^{ème} Adjoint. Il convient également de renommer des délégués aux divers syndicats. Monsieur Alain Jeneste est nommé conseiller communautaire de Roannais Agglomération suppléant. Monsieur Daniel Aunos est nommé délégué titulaire au syndicat de la Teyssonne, et Mme le Maire, déléguée suppléante. Mme Chantal Déplace est nommée titulaire de la commission d'appel d'offres.
- Secrétariat de mairie :** Mme le Maire informe que Monsieur Magat, candidat au poste de secrétaire de mairie, a décliné l'offre, malgré l'avis favorable du conseil municipal d'attribuer l'indemnité égale à celle de la secrétaire en place. De ce fait, Mme Magalie Charrondière est recrutée en CDD sur 3 ans (renouvelable 3 ans, puis CDI) à partir du 1^{er} décembre 2018. Mme Magalie Charrondière donnera donc sa démission du poste de conseillère municipale.

VOIRIE

- Eclairage public :** Mme le Maire a rencontré, comme chaque année, le SIEL afin de faire le bilan sur l'éclairage public de la commune. L'éclairage du lotissement sera réalisé sur l'année 2019 ; 4 éclairages « ballons fluo » sont à remplacer sur la place Pierre Monot ; la Zone de Rochères restera éclairée la nuit afin de dissuader les voleurs. Il a été également évoqué de remplacer les éclairages actuels par de l'éclairage LED. Ce remplacement pourrait se réaliser par tranche car le coût est très onéreux. Toutefois cette installation serait plus économique en énergie, plus performante, avec une durée de vie plus longue.
- Cheminement piéton :** suite aux travaux du cheminement piéton, il convient à nouveau de réduire de 65 m² la surface louée à Monsieur Adrien Deyrat. Le conseil municipal approuve l'avenant à la concession temporaire.
- Expertise litige Merle :** Mme le Maire informe que nous avons reçu la note de l'expert nommé par le Tribunal. Mme le Maire donne lecture des 3 hypothèses rendues par l'expert : suite aux travaux du SIEL et du syndicat de la Teyssonne, ou suite à d'autres travaux, ou suite à une modification naturelle du sol. Une prochaine réunion doit être programmée, puisque le SIEL n'a pas été convoqué lors de la première.
- Location nacelle :** Monsieur Jeneste informe que les illuminations de Noël sont installées. La location de nacelle coûte environ 1500 € par an.
- Travaux divers :** Monsieur Jeneste informe que l'entreprise Lantana est intervenue sur la Rue de Rochères afin de réaliser le semi hydromulching.

ECOLE SPORTS LOISIRS

- Bulletin municipal :** Mme le Maire présente l'ébauche du bulletin municipal.
- Ecole :** Mme le Maire informe qu'une somme de 1 500 € a été allouée à la commune par l'éducation nationale afin d'acheter des livres pour la bibliothèque de l'école. Mme Deplace rappelle la demande de renouvellement de dictionnaires dans la classe de Monsieur Giraud. Le conseil approuve l'achat de 10 dictionnaires à 14 € chez Mme Charcosset.
- Ecole prévision effectifs rentrée 2019 :** Mme Deplace informe que la prévision pour la rentrée 2019 serait de 80 élèves. Elle précise que le seuil de fermeture de classe est à 84 élèves. Mme le Maire et Mme Déplace rencontrent l'inspecteur lundi 3 Décembre.
- Aire de jeux :** Mme Deplace informe que suite à la visite de contrôle des aires de jeux, il apparaît que la grosse structure du stade en l'état devrait être interdite. Des réparations seront apportées dessus afin de la sécuriser, conformément au rapport de vérification.

Mme Claudine Bourlière arrive 21h07

14. **Pêche de l'étang communal** : Monsieur Dumas donne le bilan de la vente de poissons : 40 kg gardons, 31 kg carpes pour un montant de 355 €. Cette somme servira au rachat de poissons.

BATIMENTS

15. **Ruine Rue du Commerce** : l'entreprise Vial Gaydon a commencé de poser les fixations pour le grillage, Spindler a réalisé la dalle pour les 3 garages supplémentaires. L'entreprise Rollet Benigaud présente un devis pour installer un film respirant sous les tuiles. Coût : 565,20 € ht. Le conseil approuve cette installation à l'unanimité.
16. **Monument aux Morts** : Mme le Maire informe que le permis de construire est déposé.
17. **Hangar Rue du Dépôt** : Mme le Maire présente l'étude paysagère réalisée par l'Atelier du Gingko afin de la proposer à l'Architecte des Bâtiments de France lors du dépôt de permis de démolir du hangar.
18. **Bar Restaurant** : le carrelage et la faïence sont pratiquement terminés. Mme le Maire donne lecture de l'avenant Créa Bois pour les fournitures de deux solives et pose de deux poteaux, d'un montant de 1 327,70 € ht.
19. **Agri Sud Est** : Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé une baisse de loyer annuel de 4 000 € ht pour la location du bâtiment Agri Sud Est. Le bail arrivant à échéance, le conseil municipal approuve le renouvellement et autorise Mme le Maire à le signer. Mme le Maire informe qu'il y a eu une tentative de vol sur le lieu de stockage du gaz (dehors). Le grillage a été coupé mais rien n'a été pris ; une plainte a été déposée.
20. **Usine Guillermier** : le dossier du permis de construire est en cours d'élaboration par Monsieur Peillon, architecte.
21. **Contrat entretien chaudière** : Actuellement la société Thermi Dépannage assure l'entretien et le suivi de nos chaudières pour un coût annuel d'environ 3 000 €. La société Thermi Service nous a transmis une proposition tarifaire : 7 409 €. Le conseil municipal décide de continuer avec la Société Thermi Dépannage.
22. **Vitrail** : Mme le Maire informe que l'appel d'offres pour l'étude de restauration du vitrail a été lancé. Les offres seront étudiées lors de la séance de conseil du 14 décembre.
23. **Salle des Jeunes** : Monsieur Beurrier donne lecture du devis de l'entreprise Sybelin pour la réfection du plafond de la salle des jeunes : 70 m2 soit 1 400 €. Le conseil municipal approuve ce devis.
24. **Résidence** : les problèmes de carrelage dans les logements de la Résidence ont été déclarés auprès de Groupama. L'expert estime que l'isolant n'est pas assez épais, mais également que les joints n'ont pas été faits correctement (joint normal au lieu de dilatation). Concernant le problème d'humidité, suite à la visite de l'expert, la société Hydrotech doit transmettre un devis à l'expert, afin de mettre en pression le réseau de chauffage pour contrôler des fuites éventuelles.
25. **Réseau de chaleur** : Mme le Maire informe que le SIEL est prêt à déposer la déclaration préalable. Le SIEL demande à la commune de rénover la façade et de repeindre les portes des 2 garages. Le conseil municipal est favorable. La livraison du réseau de chaleur est prévue en septembre 2019.

URBANISME

26. **Droit de préemption** : Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB 275 et 276, situées Place de l'ancien marché.

QUESTIONS DIVERSES

27. **La poste** : Comme chaque année, Mme le Maire a rencontré les responsables de La Poste. Mme le Maire rappelle les possibilités : agence postale, salarié de la mairie, participation de la poste à hauteur de 1 144 € par mois. Le Conseil municipal confirme son attachement au service postal par le biais d'un bureau de poste.
28. **Commémorations du 9 décembre** : 11h au Monument aux Morts
29. **Mise à disposition d'une salle** : le Docteur Mihu organise gratuitement des conférences sur des thèmes médicaux. Cependant le cabinet médical manque de place. Mme Deplace propose de lui mettre à disposition une salle sans contrepartie. Le conseil est favorable.

Séance levée à 22h20